

**2014/6252 - Attribution de subventions de fonctionnement général (1ère tranche) aux 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune de ces associations** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0113)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport concerne le versement de la 1<sup>re</sup> tranche des dotations globales de fonctionnement aux 12 MJC de Lyon, comme nous voterons tout à l'heure le rapport similaire concernant les 17 centres sociaux et assimilés.

Avis favorable de la Commission.

**Mme LEGAY Katherine** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuvons bien sûr ces subventions. A l'heure de cette convention de transition, nous pensons important de réaffirmer notre attachement aux MJC, lieux-pivots d'éducation populaire, et à l'éducation populaire dans son ensemble, qui doit être un axe fort d'une politique aussi bien nationale que locale.

La gestion des MJC est un art difficile. Comment trouver un équilibre entre lieu de proximité et rayonnement à l'échelle de l'agglomération dans un secteur artistique particulier ? Comment répondre à la demande des usagers sans céder trop à des modes éphémères de loisirs portés par les médias ? Comment intégrer l'évolution de pratiques amateurs, notamment chez les jeunes, vers des aventures, des essais ponctuels, et préserver un socle de pratiques régulières qui assurera l'équilibre financier de la maison et le vivre-ensemble ? Comment renforcer, élargir l'accès aux jeunes, aux familles les plus démunies ? Comment réaffirmer et concilier l'indépendance, les spécificités de chaque projet associatif, en lien avec les habitants, les associations et l'inscription dans des projets portés par la Ville de Lyon ? Comment promouvoir et partager la diversité des cultures, un de nos grands enjeux actuels ? Comment pratiquer une éducation à la citoyenneté ?

A ces défis et d'autres, les professionnels et les bénévoles des MJC se confrontent au quotidien, des réponses s'inventent, se testent, des partenariats nouveaux se mettent en place.

La Ville de Lyon peut se targuer, à juste titre, dans ce mandat, d'un effort important en matière d'équipements et d'un suivi attentif, dont il faut remercier aussi les services. Cependant, les 2 % d'augmentation annuels prévus de notre subvention, insuffisants par rapport à la hausse de leurs charges, obligent déjà des MJC à puiser dans leurs réserves, d'autres à augmenter des tarifs déjà trop élevés pour certaines catégories de la population.

Au niveau national, la baisse des crédits publics s'ajoute à l'absence de prise en compte par les gouvernements successifs de l'éducation populaire, dont les associations, fédérations, depuis de nombreuses années ballottées de ministère en ministère, se sont vues amputer leurs financements. La paupérisation croissante de la population rend certains loisirs proposés par les MJC inaccessibles, malgré la recherche de solutions solidaires par les MJC.

Dans un contexte de croissance des industries culturelles et à une conception marchande et uniquement consumériste de la culture et du sport, il nous paraît nécessaire d'opposer une autre conception. Ce sont les besoins sociaux qui doivent être déterminants, besoins dont témoignent des files d'attente au moment des inscriptions annuelles dans les MJC ou la progression des adhérents : 200 de plus à la MJC de Ménival sur un an, par exemple.

Avec les MJC et au-delà, c'est à cette « utopie d'avenir » que représente l'éducation populaire, selon le titre d'un ouvrage récent, que nous voulons donner corps.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Je voudrais apporter quelques éléments de réponse. Nos conventions pluriannuelles signées en 2009, ont eu un effet certain, apportant visibilité et sécurisation à nos MJC comme à nos centres sociaux. Ces conventions, assorties d'un engagement d'augmentation de 2 % des subventions allouées chaque année, ont fait l'objet d'un travail d'élaboration partenarial avec les associations.

Ce taux de 2 % est un choix réfléchi, qui est assumé et raisonnable entre les besoins des associations et la bonne gestion des finances de la Ville. Grâce à ces 2 % d'augmentation annuels, la situation financière des MJC de la ville s'est largement assainie. En 2009, leurs réserves représentaient 1,5 mois de compte charges et aujourd'hui, elles en représentent 2,21 mois. Donc nos MJC puisent moins dans leurs réserves aujourd'hui qu'à l'époque, grâce à cet engagement responsable de 2 %.

Par ailleurs, il existe d'autres logiques d'aide des associations que le soutien financier, comme l'investissement dans les locaux associatifs. Et nous avons augmenté, sur ce mandat, de 21 % les mètres carrés de locaux associatifs mis à disposition des MJC ou centres sociaux. Ou encore le soutien politique des actions associatives dans le respect de leurs projets et de leur indépendance.

Les associations lyonnaises en sont conscientes et nos conventions assorties de leurs 2 % d'augmentation annuels sont citées en exemple par elles-mêmes comme par leurs fédérations, comme cela a été le cas lors du Congrès national des centres sociaux à Lyon il y a peu de temps. Je vous remercie.

**Mme PESSION Alexandrine**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : Henri Goyot a créé toutes les voies vertes à Champvert, et lors de son décès, j'avais proposé que l'on mette une plaque commémorative à son nom,

et comme nous allons en apposer une au nom de M. Vercher, ce serait bien de faire de même pour M. Goyot qui a fait un gros travail pour la préservation de la verdure à Champvert.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)